



RAPPELS COMPETITIONS



ARRETES :

Il serait souhaitable de pouvoir recevoir les arrêtés pour le vendredi 11 heures, afin d'avoir tous les éléments pour notre réunion de 11 h 15.

PLANNINGS :

Les clubs ayant plusieurs équipes évoluant le samedi après-midi ou le dimanche matin, **doivent IMPERATIVEMENT fournir leur planning pour le lundi soir.**

RESULTATS :

L'usage de la FMI est obligatoire, avec transmission **au plus tard à 22h00** le jour de la rencontre tant en championnat qu'en coupe.

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, il est impératif que le club recevant transmette l'original, et éventuellement la feuille annexe scannée **pour le lundi 12h par mail sécurisé** pour les matches du week-end et le lendemain avant 12H pour les matches en semaine. L'émargement des 2 exemplaires par les dirigeants responsables authentifie les indications qui y sont portées. Le club recevant étant chargé de fournir un exemplaire (photocopie, scan, photo) au club visiteur.

En cas d'absence du résultat, le club recevant s'expose aux amendes fixées dans le barème financier (annexe 6).

ALTERNANCES :

Il ne peut pas y avoir d'alternances entre les séniors, vétérans, féminines et les jeunes, car les calendriers sont différents.

Le Secrétaire Général

Jean Luc BERNARD